

Cote du document:	<u>EB 2018/124/R.25/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>7 d) ii) a)</u>
Date:	<u>7 septembre 2018</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République populaire de Chine

Programme novateur de réduction de la  
pauvreté: Développement des agroentreprises  
spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-quatrième session  
Rome, 11-13 septembre 2018

---

Pour: Approbation

# Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia

## Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia (EB 2018/124/R.25). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte souligné correspond aux suppressions.

Page ii, sigles et acronymes:

MARA Ministère de l'agriculture et des affaires rurales

Page iv, résumé du financement:

Organisme d'exécution: Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA)

Conditions du prêt du FIDA: Ordinaires: délai de remboursement de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, à un taux d'intérêt annuel correspondant à 100% du taux de référence établi par le FIDA

Page 3, paragraphe 9

La première phrase est modifiée comme suit:

"Zone d'intervention. Le programme sera mis en œuvre dans dix cantons situés dans les montagnes de Qinba et de Liupanshui, qui soit figurent parmi les cantons pauvres désignés à l'échelon national, soit comptent un grand nombre d'habitants vivant dans la pauvreté absolue ou des poches de pauvreté concentrée [par exemple, Cangxi, Xuanhan, Guang'an, Xuzhou (précédemment Yibin, au stade de la conception) \_\_\_ et Yilong dans le Sichuan; Pengyang, Yuanzhou, Sunjiatan \_\_\_, Hongsipu et Xingqing dans le Ningxia]."

Page 5, paragraphe 16

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Organisme d'exécution principal. Conformément à l'approche programmatique adoptée par le COSOP 2016-2020, le programme introduira un nouveau mode de gestion. Pour la première fois dans le cadre du programme de pays pour la Chine, la gestion et l'exécution du programme seront confiées à un organisme national: le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA)\_\_\_. Le \_\_\_ MARA coordonnera et supervisera l'exécution de projets pilotes dans le Sichuan et le Ningxia."

Page 5, paragraphe 17 a)

La première phrase est modifiée comme suit:

"Au niveau central, un bureau national de gestion du programme sera créé au sein du \_\_\_ MARA et sera chargé de la coordination globale du programme, de la gestion, de la supervision, de l'administration des ressources du programme et du suivi."

Page 6, paragraphe 17 b)

La première phrase est modifiée comme suit:

"Au niveau des provinces et des cantons, des bureaux de gestion du programme seront mis en place dans les bureaux provinciaux et cantonaux déjà existants, à l'appui du développement agricole exhaustif des deux provinces, ou de leurs successeurs."

Page 6, paragraphe 17 c)

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Au niveau des communes et des villages, du personnel qualifié sera désigné pour appuyer la gestion et l'exécution du programme, et notamment \_\_\_ mobiliser la participation des ménages, garantir un ciblage adéquat et suivre les activités du programme."

Page 6, paragraphe 20

La deuxième phrase est modifiée comme suit:

"Au niveau central, le \_\_\_ MARA sera chargé de gérer les savoirs produits par le programme et de les utiliser pour promouvoir la reproduction des bonnes pratiques et éclairer l'élaboration des politiques."

Page 7, paragraphe 21

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Responsabilités sur le plan des ressources du programme et du remboursement du prêt. Le programme introduira un nouveau mode de gestion financière: pour la première fois dans le cadre du programme de pays du FIDA pour la Chine, le gouvernement central recevra un prêt et assumera la responsabilité du remboursement. L'administration des ressources du programme incombera principalement au \_\_\_ MARA. Les dispositions prises pour la gestion financière du projet feront en sorte que: i) les fonds soient utilisés aux fins prévues d'une manière efficiente et efficace en fonctions des coûts; ii) le décaissement des fonds permette une mise en œuvre rapide des activités; iii) les fonds soient bien gérés et circulent de manière fluide; iv) les états financiers consolidés du projet soient préparés dans le respect des normes comptables reconnues au niveau international; v) un flux vigoureux d'informations fiables sur les activités du projet favorise la responsabilité, la transparence et la communication; et vi) les ressources et actifs du projet soient protégés. \_\_\_"

Page 7, paragraphe 22

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Flux de fonds. \_\_\_ Trois comptes désignés, libellés en dollar des États-Unis, seront ouverts aux fins du financement du FIDA: le premier sera ouvert et tenu par le MARA, et assorti de deux grands livres distincts – l'un affecté au prêt et l'autre au don – et les deux autres seront ouverts et tenus par, respectivement, le Ministère des finances du Sichuan et celui du Ningxia. Le FIDA mettra les fonds à la disposition du programme selon les modalités et conditions prévues dans l'accord de financement. Les comptes désignés seront administrés suivant la méthode du compte d'avances temporaires. \_\_\_ En outre, au niveau des provinces et des cantons, les bureaux provinciaux et cantonaux ouvriront et tiendront des comptes de programme libellés en renminbis pour que les fonds dédiés à la mise en œuvre du programme contribuent à un développement agricole exhaustif. \_\_\_ Les fonds gouvernementaux seront versés sur un compte distinct."